

En préambule, Enerplan, syndicat des professionnels de l'énergie solaire, regrette de n'avoir pas été associé directement aux échanges et groupes de travail portant sur les aspects techniques de la future réglementation environnementale.

**En effet, la production solaire sur bâtiment, qu'elle soit thermique ou photovoltaïque, est le parent pauvre des premiers arbitrages.**

### **Une autoconsommation dévalorisée sur les 5 usages :**

Pour le solaire photovoltaïque (PV), il apparaît que ce dernier est complètement dévalorisé par les propositions de méthodologies. En effet, Enerplan a souhaité de longue date la prise en compte des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> usages (6<sup>e</sup> usage : consommations électriques dit spécifiques ie non concernées par les 5 premiers, et 7<sup>e</sup> usage : infrastructure de recharge de véhicules électriques). La méthode proposée actuellement exclut la majorité de l'autoconsommation photovoltaïque (celle qui alimente les usages électriques spécifiques), et à fortiori l'injection sur le réseau. La prise en compte est limitée à l'autoconsommation « au périmètre des 5 usages ». On parle donc – pour prendre l'exemple d'un bâtiment chauffé avec un vecteur gaz ou bois, d'éclairage et de ventilation seulement.

De plus, il apparaît que les règles au pas de temps horaire sur des horaires prédéfinis pénalisent fortement l'autoconsommation au périmètre des 5 usages considérés. En effet, à titre d'exemple, la production d'eau chaude électrique peut être par défaut comptabilisée en heures creuses, à des moments où la production solaire est inexistante. Or la logique de l'autoconsommation est inverse, et la gestion active via des EMS va diriger cette production solaire vers la production d'ECS si elle n'est pas absorbée par les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> usages. Aucun scénario d'optimisation de l'autoconsommation photovoltaïque au périmètre des 5 usages n'est embarqué.

Pour toutes ces raisons, même valorisée à 2,3 au sein du bâtiment, l'électricité solaire autoconsommée par les 5 usages est donc négligeable dans l'apport global, freinant par la même le recours à cette solution.

**Cela constitue un véritable retour en arrière par rapport à la RT2012**, qui avait certes un seuil "hors solaire PV" (le Cep+12) mais aussi un seuil avec PV (le Cep) où TOUT le PV pouvait être valorisé.

### **Un BEPOS rendu impossible réglementairement**

Aucune valorisation n'est prévue pour les exports d'électricité solaire. Il s'agit seulement de pointer les consommations et production du bâtiment au périmètre des 5 usages. Cette position vient en totale opposition à la logique des bâtiments à énergie positive. En effet,

comment un bâtiment pourrait-il avoir une balance consommation/production positive si on exclut du calcul ces exports ?

Enerplan a pris acte de l'abandon pour la RE2020 des exigences BEPOS – figurant pourtant dans la loi, mais s'interroge sur le fait que ce mode de calcul vient totalement en obérer le principe même. Il convient donc de valoriser ces exports à minima via un indicateur BEPOS intégré à des fins pédagogiques, dans l'optique d'une labellisation volontaire des bâtiments positifs. Ces exports devraient être comptabilisés au même niveau (2,3 à date) que l'électricité autoconsommée ou issue du réseau.

Enerplan appelle de ses vœux une labellisation BEPOS volontaire, et travaillera avec les acteurs volontaires.

Un abandon pur et simple de la logique BEPOS nous semble contreproductif, alors même que les acteurs ont eu le temps de se familiariser avec cette logique, et qu'il convient pour respecter la stratégie nationale bas carbone et la PPE d'encourager la production d'énergies renouvelables dans le bâtiment mais également en vue de leur injection sur le réseau.

### **Des calories solaires exclues par les exigences et les premiers arbitrages**

En ce qui concerne l'apport de calories solaires dans le bâtiment, les premières propositions ne sont guère encourageantes. En effet, sur les 12 scénarios exigenciels seule la moitié avaient un "Ratio de Chaleur Renouvelable", les autres ayant pour seul point d'appui un seuil "carbone exploitation" (Eges\_énergie). Or par construction, l'indicateur Eges\_énergie flèche vers l'électricité, mais pas nécessairement sur les ENR et tend à exclure les solutions solaires thermiques. En effet, en combinaison avec le gaz, les solutions solaires thermiques affichent environ 11kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an quand les exigences soumises à discussion sont en-deçà en maison individuelle : 6, 7, 8 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an et possiblement en-deçà en logement collectif : 7 / 10 / 12 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an.

L'accent mis sur le renforcement du seul Bbio aurait tendance à aggraver ce phénomène, les maitres d'œuvre ayant potentiellement intérêt à se tourner vers des solutions moins efficaces, l'enveloppe assurant le respect de la norme, car elles sont moins onéreuses. Un Bbio renforcé doit s'accompagner, du point de vue d'Enerplan, d'exigences complémentaires sur le Cep.

### **Propositions : un seuil minimal à fixer au niveau RT 2012 -30%, un label BEPOS et des bâtiments a minima solarisables**

Les changements opérés dans le mode de calcul des consommations annuelles normées par m<sup>2</sup> rendent les comparaisons difficiles. Aussi, Enerplan prend le parti de conserver en référence les exigences actuelles RT2012. Il apparaît qu'un seuil de consommation des bâtiments neufs, sans exception dans le collectif, qui permettrait d'acter la pertinence des solutions de chaleur renouvelable est à fixer au minimum à RT2012 -20%. Pour accompagner un renforcement des exigences liées à l'enveloppe, **Enerplan souhaite que le plafond de consommation Cep soit porté à RT2012 -30%.**

**Enerplan demande également que les valorisations, en autoconsommation comme en export, des électrons solaires soient intégrées dans la réglementation** sur les 5 usages, mais

aussi permise sur le 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> usages, afin qu'un **label BEPOS** puisse voir le jour. En l'état, ce label ne saurait voir le jour en s'appuyant sur la RE2020 telle que proposée, brouillant le message et la volonté de concepteurs qui voudraient être plus ambitieux.

Enfin, **Enerplan demande que la réglementation intègre une solarisation possible à terme des bâtiments**. Cette exigence de « bâtiments prêts à solariser » ou « Solar Ready » a fait l'objet d'une évaluation technico-économique qui montre que le surcoût est dérisoire, mais le gain pour les futurs occupants des bâtiments démontré lorsque ces derniers souhaiteront solariser leur toiture. L'étude est jointe à cette contribution.

**En synthèse, Enerplan préconise :**

- un seuil minimal Cep à fixer au niveau RT 2012 -30%,**
- un label BEPOS et**
- des bâtiments a minima solarisables.**